

Irlande

Population née à l'étranger – 2019	
Taille : 0.9 million, 51 % femmes	<i>Premiers pays de naissance :</i>
18 % de la population	Royaume-Uni (32 %), Pologne (13 %), Lituanie (4 %)
Évolution depuis 2010 : +27 %	

En 2019, l'Irlande a accueilli 49 000 nouveaux immigrants pour un séjour de longue durée ou à titre permanent (y compris dans le cadre d'un changement de statut et de la libre circulation), soit 7.8 % de plus qu'en 2018. Ce chiffre comprend 64 % d'immigrés admis au titre de la libre circulation, 26.1 % de travailleurs immigrés, 7.9 % de membres de famille (y compris les accompagnants) et 1.9 % de migrants humanitaires. Environ 35 000 permis ont été délivrés à des étudiants en mobilité internationale inscrits dans l'enseignement supérieur et 1 300 à des travailleurs immigrés temporaires ou saisonniers (à l'exclusion des migrations intra-UE). En outre, 17 000 détachements intra-UE ont été enregistrés en 2019, soit une hausse de 120 % par rapport à 2018. Ces travailleurs détachés sont généralement titulaires de contrats de courte durée.

En 2020, le nombre de personnes ayant déposé une première demande d'asile en Irlande a diminué de 67.6 %, pour s'établir à 1 500 environ. La majorité des demandeurs viennent du Nigéria (200), de Somalie (200) et du Pakistan (85). La plus forte hausse depuis 2019 concerne les ressortissants de Somalie (+30) et le recul le plus marqué, les ressortissants de l'Albanie (-900). Sur les 1 300 décisions prises en 2020, 74.1 % étaient positives.

L'émigration des ressortissants irlandais vers les pays de l'OCDE a diminué de 31 % en 2019 pour s'établir à 17 000 personnes. Environ 14 % d'entre elles ont émigré en Australie, 13 % en Espagne et 12 % aux Pays-Bas.

Dans le cadre de la restructuration du ministère de la Justice en 2019, les politiques et la législation en matière d'immigration ont été amalgamées avec d'autres fonctions voisines au sein d'un nouveau pilier Justice civile et Égalité, aux côtés des services de l'immigration (visas, gestion des frontières, autorisations d'immigration pour les ressortissants d'États non membres de l'EEE, enregistrement des permis de séjour, droit des traités européens, demandes de naturalisation et rapatriement).

En 2020 et 2021, certains changements ont été introduits concernant les professions du secteur de la santé, notamment les critères à remplir pour l'obtention d'un permis de séjour dans le cas des aides-soignants et autres métiers de la santé. L'accès au permis de travail « compétences critiques » a été élargi aux infirmières/infirmiers agréés, sages-femmes et radiologues diplômés. Également en 2020, le niveau minimum de rémunération exigé pour le permis de travail « compétences critiques » a été relevé et la durée du test du marché du travail a été portée à quatre semaines. À compter de mars 2019, les conjoints des titulaires d'un permis de travail « compétences

critiques » et les chercheurs en possession d'une convention d'accueil auront accès au marché du travail sans restrictions et sans avoir besoin d'obtenir un permis de travail.

Une consultation publique sur le projet de loi relative aux permis de travail (consolidation et modification) a été lancée en décembre 2019. Le projet de loi propose un permis de travail saisonnier qui permettrait aux ressortissants de pays extérieurs à l'EEE de travailler en Irlande à titre temporaire tout en restant légalement domiciliés dans un pays tiers, à des fins d'emploi dans un secteur d'activité saisonnière. Le projet de loi prévoit en outre l'introduction d'un permis de travail pour circonstances particulières pour couvrir les besoins occasionnels du marché du travail qui ne rempliraient pas tous les critères du permis de travail général.

Le rapport du Groupe consultatif sur l'accompagnement, y compris le logement, des personnes bénéficiaires de la protection internationale a été publié en septembre 2020. Le Groupe consultatif a été mis en place en 2019 pour conseiller sur la mise en place d'un système d'accompagnement des personnes en vertu du processus de protection internationale. Il recommandait : une approche globale du processus de protection internationale ; le raccourcissement des délais de traitement des demandes de protection internationale ; la fin de l'hébergement collectif avec ségrégation des candidats à la protection et la fourniture d'hébergements individuels ; la transition anticipée vers un nouveau système à mettre en œuvre à l'horizon 2023.

Le dispositif de pré-accueil a été élargi aux ressortissants de pays extérieurs à l'EEE conjoints de fait de citoyens irlandais en 2019. Cela permet aux conjoints de citoyens irlandais de faire une demande de permis de séjour avant leur arrivée sur le territoire, de se faire connaître des autorités de l'immigration et d'avoir immédiatement accès au marché du travail.

Il ressort des données administratives sur les bénéficiaires de l'indemnité de chômage mise en place dans le contexte de la pandémie de mai à novembre 2020, qu'environ 28 % des demandeurs étaient des ressortissants étrangers, une proportion nettement supérieure à celle des ressortissants étrangers actifs au T1 2020 avant la pandémie (17.5 %). Les ressortissants des pays d'Europe de l'Est étaient également plus susceptibles de recevoir des indemnités dans le cadre du dispositif temporaire de subvention des salaires (TWSS) relativement à leur part de l'emploi, ce qui n'était pas le cas des autres groupes de ressortissants non irlandais.

Pour de plus amples informations :

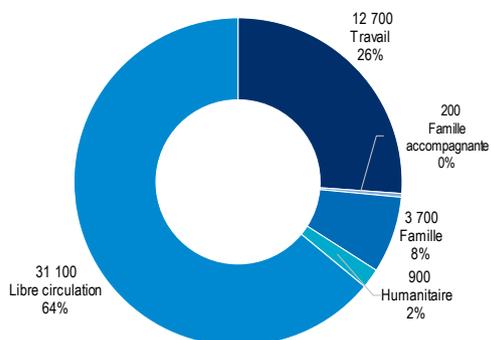
www.inis.gov.ie

www.ria.gov.ie

www.enterprise.gov.ie

Chiffres clés de l'immigration et de l'émigration – Irlande

Entrées d'immigrés de long terme
2019 (Source : OCDE)



Migrations temporaires
(Source : OCDE)

Migrations temporaires de travail (pays tiers)

	2019	2019/18
Vacanciers actifs
Travailleurs saisonniers
Transferts intra-entreprises	1 070	+ 39%
Autres migrants temporaires de travail	150	+ 2%

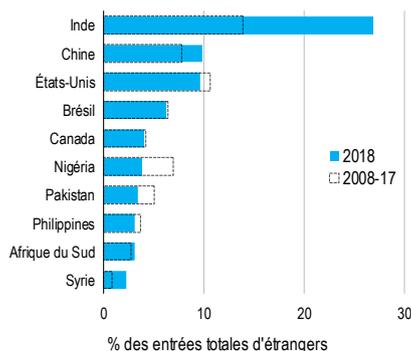
Éducation (pays tiers)

	2019	2019/18
Étudiants en mobilité internationale	34 740	+ 15%
Stagiaires	30	+ 50%

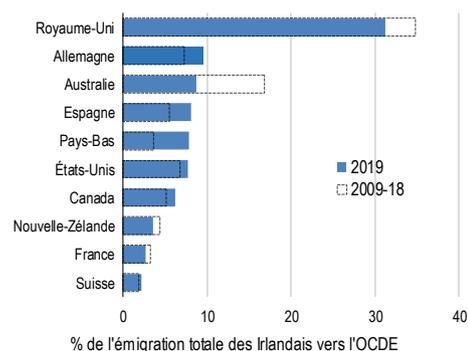
Humanitaires

	2020	2020/19
Demandeurs d'asile	1 540	- 68%

10 principales nationalités des entrées
(définition nationale)



Émigration d'Irlandais vers les pays de l'OCDE
(définition nationale)



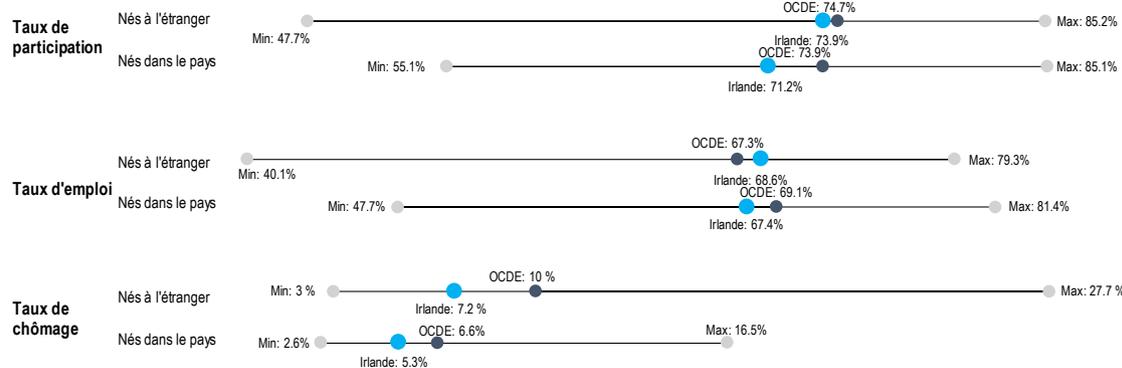
Composantes de la croissance de la population

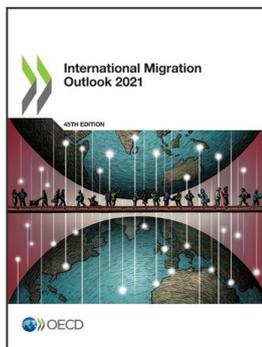
	2020 Pour 1 000 habitants	2020/19 Variation
Total	8.5	-3.7
Accroissement naturel	4.9	-0.8
Solde migratoire net plus ajustements statistiques	3.7	-2.8

Transferts de fonds

	USD courants (millions)	Évolution annuelle (%)	Part du PIB (%)
Entrées (2020)	368	-37.3	+0.1
Sorties (2020)

Situation sur le marché du travail
2020





Extrait de :
International Migration Outlook 2021

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/29f23e9d-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Irlande », dans *International Migration Outlook 2021*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/3c358863-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.